49e ANNÉE. — N° 17.104
DIRECTION & ADMINISTRATION: 8, rue de Cheverus, BORDEAUX
AGENCE A PARIS: 8, boulevard des Capucines.
LA PUBLICITÉ EST REÇUE aux Bureaux du Journal, à l'Agence Havas à Paris et à Bordeaux
ABONNEMENTS 3 mois 6 mois 1 an
Gironde et limitrophes 8 50 16f. 30f.
France et Colonies... 9» 17f. 32f.
Etranger..... 10 20f. 40f.

La Petite Gironde

10 c. le numéro — LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE PROVINCE — Le numéro 10 c.

JEUDI 1er MAI 1919
SS. PHILIPPE et JACQUES
SOLEIL: lever 5h54; coucher 8h5
LUNE: P. Q. le 6; pleine le 15

A NOS LECTEURS

Les quatre journaux quotidiens de Bordeaux, désirant laisser à leur personnel son entière liberté à l'occasion du 1er mai, ont décidé de ne pas paraître ce jour-là. En conséquence, nous prévenons nos lecteurs qu'aucune édition portant la date du vendredi 2 mai ne sera mise en vente tant à Bordeaux que dans la région

CE QU'IL NOUS FAUT
DE LA FLOTTE ALLEMANDE

La grande flotte allemande n'est plus, mais ses mastodontes profilent encore leurs silhouettes monstrueuses dans la grisaille des brouillards britanniques.

On sait quelles polémiques a soulevées dans la presse internationale le sort réservé à ce qui fut l'orgueil de Guillaume le Rouge. Nos amis et alliés d'outre-Manche, pour éviter la délicate question du partage ne proposèrent rien moins que d'envoyer le tout par le fonds au cours d'une cérémonie navale qui eût fait la fortune des entrepreneurs de films sensationnels. Ces navires, d'ailleurs, nous disait-on, étaient dans un état lamentable, incapables de reprendre la mer. Un grand quotidien britannique prit même le soin de nous expliquer que les matelots bolchevisants du prince Henri de Prusse avaient enduit les tôles des coques d'une peinture corrosive rendant l'acier friable comme du carton pourri. Pourquoi, dans ces conditions, dépenser des millions à entretenir cette ferraille ou même à la démolir? Les fosses abyssales de l'Océan attendaient cette proie. Pourquoi refuser au vieux Neptune l'holocauste expiatoire du crime du *Lusitania?*

C'était évidemment une solution. Elle ne fut pas du goût de tout le monde. La France a pensé, en particulier que si elle pouvait compter contre l'Allemagne sur l'indéfectible amitié de sa grande alliée, elle était susceptible, un jour ou l'autre, de régler seule sur mer certaines questions où nos alliés n'auraient pas à intervenir. Et, comme sa flotte a, proportionnellement, souffert de la guerre autant que toute autre, beaucoup de bons esprits ont estimé qu'il serait au moins inopportun de négliger une si belle occasion de réparer nos pertes.

Depuis, la question a été, si j'ose dire, enterrée. Pour éviter de la trancher, on préfère n'en plus parler. Mais nous avons une trop haute idée de la conception qu'ont nos alliés de leurs devoirs envers la France pour ne pas être certain qu'un jour prochain ils comprendront que la reconstitution de nos forces navales est un problème qui doit attirer leur plus bienveillante attention.

A ce moment, il ne sera pas indifférent que nous recevions tel ou tel des anciens bâtiments de la flotte allemande.

Ceux-ci peuvent être classés *grosso modo* en quatre catégories.

1° Les cuirassés d'escadre ou dreadnoughts et superdreadnoughts des types *Kaiser* et postérieurs;

2° Les grands croiseurs de bataille des types *Moltke* et *Seydlitz;*

3° Les bâtiments légers, petits croiseurs et contre-torpilleurs;

4° Les sous-marins.

Quelle est dans ces catégories celle qui doit nous être le plus utile? Nous répondons sans hésiter: les croiseurs de bataille. Le *Moltke* et ses trois frères, voici le lot qui devrait nous revenir si nos alliés veulent reconnaître à sa juste valeur le rôle qu'a joué notre marine dans la guerre navale.

Il est en effet probable qu'après la paix, devant l'énormité des charges fiscales, nous serons amenés à restreindre notre budget naval au strict minimum, en particulier sur le chapitre constructions navales.

Nous ne pouvons espérer lutter à coups d'escadres avec nos alliés d'outre-Manche et d'outre-Atlantique. Nos ressources n'y suffiraient pas et cela ne correspondrait d'ailleurs à aucune nécessité vitale, puisque nous sommes sûrs de leur amitié. Mais parce que nous sommes un grand peuple indépendant, parce que nous voulons rester dignes de notre passé, parce que nous avons un empire colonial immense et parce que nous voulons voir notre marine marchande revivre sur les mers, nous ne pouvons nous contenter d'une flotte de garde-côtes et de vieux raffiots.

Or, du pas où vont actuellement les constructions navales tous les bâtiments de gros tonnage ne pouvant soutenir 25 à 30 nœuds de vitesse sont « out of date ». Tous les cuirassés dreadnoughts et superdreadnoughts allemands qu'on pourrait nous donner ne vaudraient pas mieux à ce point de vue que nos « Voltaire », nos « Courbet », nos « Vérité », qui sont déjà déplorablement en retard sur les derniers spécimens de l'architecture navale. Il est donc de notre devoir, si nous voulons économiser nos ressources futures, de réclamer dans le lot des bâtiments allemands que la Grande-Bretagne ne voulait pas conserver, ceux qui sont susceptibles de nous éviter la mise en chantier immédiate d'unités nouvelles ayant les caractéristiques actuellement indispensables pour faire figure sur les mers.

Au cours de la bataille du Jutland, la vitesse et la grande portée de l'artillerie de gros calibre se sont révélées comme les facteurs décisifs, en permettant à un des adversaires de maintenir l'autre sous son feu sans qu'il pût riposter avec efficacité.

Les croiseurs que nous demandons pour la France possèdent à un degré élevé ces qualités. Ils pourraient donc constituer le noyau de notre flotte future si nous devons en posséder une digne de notre situation dans le monde. Ils nous permettraient de faire plus longtemps figure si, contrairement à tous nos espoirs, l'insuffisance des réparations accordées ne permettait pas à notre pays de reprendre sur les mers le rang qu'il y a tenu jadis.

FLAVIUS.

Petain et Pershing à Metz

Metz, 29 avril. — Une prise d'armes a eu lieu ce matin à l'occasion de la remise de décorations américaines à plusieurs officiers supérieurs français, parmi lesquels les généraux de Maudhuy, Passaga, Vandenberg, Paulin et Filloneau.

D'autre part, la cravate de commandeur de la Légion d'honneur a été conférée à des officiers supérieurs des Etats-Unis ainsi que des croix de chevalier à dix officiers américains.

Un défilé des troupes a terminé cette impressionnante cérémonie.

La nouvelle lune

La lune n'était pas en grande faveur jusqu'à ce jour auprès des gens graves. C'est une noctambule chère aux rêveurs, aux couche-tard, aux poètes, à ce sacripant de Pierrot, qui passe pour son amant de cœur. Ballades à la lune et balades sous la lune sont façons variées de perdre son temps. Et puis, à quoi nous sert la lune, sauf à éclairer au bleu des promenades sentimentales et à prêter à des effets de cinéma? Economistes et ingénieurs la tenaient en fort piètre estime... Ils vont changer tout cela. Un journal d'outre-Manche nous annonce qu'un inventeur a trouvé le moyen d'utiliser les rayons lunaires comme agents mécaniques. Le caractère pratique de la mise en œuvre séduira, paraît-il, tous les spécialistes. Qu'on se le répète: après la houille blanche, la houille bleue!

On avait toujours attribué à la lune une influence sur la végétation et même sur la destinée humaine. Mais on n'espérait pas la domestiquer. Elle était trop jolie pour rien faire. Cyrano lui-même, dans son *Voyage dans la Lune*, où il a vu tant de choses, n'avait pas vu le parti à en tirer. Nous sommes décidément des gens pratiques: faire travailler la lune, c'est la plus belle conquête que la science ait jamais faite, après le cheval-vapeur!

Voilà Pierrot nouveau riche. L'a-t-on assez raillé pour ses colloques amoureux avec sa belle marraine! On nous le montrait mettant une échelle contre la lune et montant en jouant du violon. Il était le symbole du poète, du rêveur d'aventure, du propre à rien. Eh! eh! Il avait peut-être son idée, notre ami Pierrot. C'était un spéculateur honteux. Il attendait la hausse de la lune — pour redescendre avec le talisman.

Il fera bientôt la nique à Arlequin le fourbe et à Colombine l'infidèle. Et Colombine lui reviendra, estimant que la véritable lune de miel est toujours la plus dorée. Naguère Pierrot refusait de lui donner la lune reflétée dans un seau d'eau — et pour cause. Il pourra la satisfaire maintenant: l'argent lumineux fera de la belle monnaie sonnante et trébuchante. Arlequin sera plaqué! C'est bien son tour.

Autrefois les prodigues et les fripons faisaient des trous dans la lune. Désormais, ce seront de petits trous très chers, qui rapporteront gros aux perceurs de lunes. Et quand on parlera d'un gaillard inventif, spirituel, et habile à faire sa fortune autour de l'antique Sélène, on n'hésitera pas à dire qu'il est fort comme la lune — la nouvelle Lune!

P. B.

LE 1er MAI

LES MANIFESTATIONS INTERDITES A PARIS

Paris, 29 avril. — On nous communique la note suivante:

« Le gouvernement a décidé d'interdire toute manifestation sur la voie publique à Paris le 1er mai. »

L'UNION DES SYNDICATS PROTESTE CONTRE L'INTERDICTION DE LA MANIFESTATION

Paris, 30 avril. — Le bureau de l'Union des Syndicats de la Seine communique la note suivante en réponse à la note par laquelle le gouvernement a interdit toute manifestation sur la voie publique à Paris le 1er mai:

« C'est avec surprise que nous avons pris connaissance de la note gouvernementale annonçant l'interdiction de toute manifestation sur la voie publique à Paris le 1er mai. Nous protestons énergiquement contre cette mesure de défiance à l'égard de la classe ouvrière parisienne. Nous rappelons le caractère pacifique de la manifestation projetée et nous voulons croire que mieux inspiré le gouvernement n'y mettra pas opposition par la force.

» Cependant, comme nous estimons que la démonstration du 1er mai prendra surtout un caractère grandiose par l'arrêt général du travail, nous affirmons que l'intention de la classe ouvrière parisienne n'est nullement d'entrer en lutte avec la force armée. Si le gouvernement persistait dans son interdiction, comme nous désirons conserver au 1er mai toute la valeur démonstrative de la force ouvrière, nous engageons nos camarades chômeurs à éviter tout conflit avec les agents de la force publique. »

LES SYNDICATS DE LA SEINE ORGANISENT UNE GRANDE MANIFESTATION

Paris, 29 avril. — L'Union des syndicats ouvriers de la Seine a décidé qu'en plus du chômage général décidé pour ce jour une grande manifestation aura lieu l'après-midi, à quinze heures. Cette manifestation, à laquelle tous les chômeurs sont invités à assister malgré le manque des transports, se déroulera à Paris, probablement de la place de la Concorde, où se fera la concentration à quinze heures, à la place de la République, où aura lieu la dislocation.

LES JOURNAUX PARISIENS NE PARAITRONT PAS

Paris, 29 avril. — L'assemblée générale des directeurs de journaux de Paris, réunis en séance plénière, a décidé que les journaux ne paraîtront pas le jeudi 1er mai.

LA GREVE DES EMPLOYES DE BANQUE ET DE BOURSE

Paris, 30 avril. — Le 12 avril, les employés de banque et de bourse de Paris, réunis à la Bourse du travail, dressaient un cahier de revendications. Les patrons ayant refusé de recevoir la délégation syndicale, celle-ci s'adressa à M. Colliard, et le pria d'être son intermédiaire. Les démarches du ministre du travail n'aboutirent pas. En conséquence, le conseil d'administration du Syndicat a décidé la grève générale de la corporation pour le 1er mai.

LES MESURES D'ORDRE A PARIS

Paris, 30 avril. — A la suite de l'interdiction par le gouvernement de toute manifestation sur la voie publique à Paris, le 1er mai, la préfecture de police a songé à prendre quelques mesures pour parer à toute éventualité. En dehors de la troupe, qui sera placée discrètement dans Paris et aux environs, une grande partie des forces policières, composées de gardiens de la paix et d'inspecteurs de la police judiciaire, sera disséminée dans la capitale. Ces forces seront aussi peu apparentes que possible; elles se tiendront dans les casernes, dans les cours de mairie et à l'intérieur de postes de police.

L'INCIDENT ITALO-AMÉRICAIN

Le Parlement italien approuve l'attitude des délégués de l'Italie à la Conférence

M. Orlando, tout en appuyant avec force les aspirations de son pays, se déclare prêt à la conciliation

A LA CHAMBRE

Rome, 29 avril. — Les séances historiques de la Chambre et du Sénat italiens ont eu lieu, et M. Orlando, après avoir pris la parole, a obtenu le vote d'une motion qui réunissait tous les partis, les socialistes officiels exceptés. Le Parlement a donc ratifié à une énorme majorité l'approbation que le peuple italien par des manifestations enthousiastes avait témoignée à M. Orlando.

Si l'on reprend l'exposé du chef du gouvernement italien dans sa substance, on s'aperçoit qu'après avoir analysé les négociations qui ont précédé à Paris le Message de M. Wilson et son propre départ pour Rome, il a développé longuement les revendications de son pays dans l'Adriatique. Il a présenté les aspirations italiennes avec précision, avec une émouvante simplicité; mais en même temps il a déclaré qu'il était prêt à la conciliation et qu'il voulait, dans sa fidélité aux alliances, et d'accord avec les puissances alliées et associées, chercher une solution. Forte de l'appui du Parlement, la délégation italienne peut désormais revenir à Paris.

Les déclarations de M. Orlando

Le président du conseil expose les vicissitudes des pourparlers préliminaires concernant les revendications italiennes, et fait brièvement l'historique de l'activité déployée par la délégation italienne du milieu de mars au 13 avril. Il parle ensuite du mémorandum Wilson du 14 avril:

« J'étais autorisé à communiquer ce mémorandum au Parlement italien; bien plus, M. Wilson manifesta le désir que j'agisse ainsi. Mais en attendant, comme ce mémorandum refusait à l'Italie tout droit sur la Dalmatie et sur les îles, reconnaissait à Fiume une liberté incomplète et allait jusqu'à briser l'unité de l'Istrie, il m'était impossible d'accepter. Je l'exprimai à M. Wilson. J'ajoutai encore que dans de telles conditions je ne pouvais poursuivre des conversations auxquelles toute base solide faisait défaut. J'ajoutai enfin que je me réservais en conférence de me mettre en relation avec les représentants des puissances alliées auxquelles l'Italie était liée par des traités spéciaux. M. Wilson exposa alors avec une grande chaleur son regret d'une telle décision, et ajouta qu'il aurait été disposé à faire son possible pour aboutir. Il croyait cependant utile que les deux puissances alliées, la France et l'Angleterre, continuent à chercher un terrain de conciliation, cependant que lui-même allait faire examiner de nouveau la question par ses experts afin de faire tout le possible pour arriver à faire des concessions aux aspirations italiennes.

» Les jours suivants furent consacrés à la recherche d'un terrain de conciliation. La délégation italienne, d'ailleurs, ne s'était jamais raidie dans une attitude d'intransigeance aveugle et obstinée, le sentiment du devoir lui défendant de se laisser dominer par des considérations exclusivement égoïstes et d'oublier, même dans la défense nécessaire des droits de l'Italie, d'autres nécessités impérieuses, telles que celles d'éviter de rendre la paix du monde et de maintenir l'unité des alliés.

» La délégation italienne était disposée à continuer cette recherche d'un terrain de conciliation. On discutait cette possibilité et pour cela la délégation italienne était en relation directe avec le premier ministre anglais, lorsque **il nous fallut lire publié par les journaux de Paris, le message de M. Wilson. Ce fait nouveau apparut à la délégation d'une énorme gravité.** Non seulement il rendait public un dissentiment qui, bien que profond, pouvait être considéré comme intérieur, mais en faisant des déclarations directes au sentiment et à la volonté des peuples en général, et par conséquent aussi du peuple italien, il mettait en doute l'autorité entière et le prestige nécessaire aux délégués italiens pour accomplir leur tâche, et cela même si les intentions de M. Wilson étaient tout autres, ainsi qu'il voulut bien me le déclarer sous une forme très courtoise, au cours d'une conversation, le 24 avril. **Il y avait pour nous une question préalable nous empêchant de refuser ou d'accepter toute proposition sans nous mettre en relation directes avec le pays et le Parlement italiens, auxquels seulement il appartient, et pas à d'autres, de formuler des jugements sur la conduite et la responsabilité du gouvernement italien.**

M. Orlando énonce le point de vue de l'Angleterre et de la France. Elles ont toujours reconnu avec une parfaite loyauté l'engagement d'honneur pris par elles par le traité d'alliance liant les trois pays, engagement qu'elles entendent observer fidèlement. On déclare que puisque le traité ne comprend pas Fiume dans les revendications italiennes, elles n'auraient pas à être d'accord sur cette question avec le point de vue italien, et admettraient seulement le principe de faire de Fiume une ville constituant un Etat libre, indépendant, mais à condition que ce ne soit pas un compromis et non comme supplément à l'exécution intégrale des clauses du traité.

M. Orlando expose ensuite le point de vue italien. L'Italie croit d'abord que l'ensemble de ses revendications est fondé sur des raisons si hautes et solennelles de droit et de justice qu'il devrait être accepté entièrement, même en dehors de tout traité ou engagement international.

M. Orlando croit inutile de répéter au Parlement des raisons qui sont gravées dans le cœur de tous les Italiens.

« L'accusation d'impérialisme, poursuit-il, nous chagrine et nous offense. Le peuple italien n'a pas été cupide au cours de la discussion des milliards demandés pour les réparations, il ne le sera pas excessivement lorsque, d'une façon ou d'autre, de riches et vastes territoires d'Asie et d'Afrique devront être distribués entre les nations belligérantes.

» Il montrera qu'il cède plus au sentiment qu'à l'intérêt. Le peuple italien a donné la plus haute mesure de sa conscience de lutter pour le droit sacré en retrouvant toute sa passion, son énergie, sa volonté, lorsqu'il s'agit, non pas de milliards, de colonies, de riches territoires, mais du cri douloureux de ses frères.

» Nous apprécions et nous aimons trop les peuples généreux de France et d'Angleterre et leurs gouvernements pour ne pas être certains qu'ils comprendront qu'au delà des obligations du traité engageant leur honneur, il faut aussi considérer ce que le sentiment peut conseiller dans les rapports entre amis.

» L'Italie ne mesura pas à la lettre du traité ses sacrifices et ne réclama pas de secours spéciaux lorsqu'elle dût soutenir le choc, non pas d'une partie de l'armée autrichienne, ainsi que le traité le prévoyait, mais de l'armée entière. L'Italie n'a fait que tout son devoir en multipliant, ainsi que ses alliés, les sacrifices pour la guerre, mais cela transforme l'amitié en solidarité de sang, et pour cette raison on conçoit l'appel que nous lançons au peuple et aux Etats alliés, même si la question n'est pas soutenue par un texte de traité.

» Ce ne fut pas l'Italie qui posa la question de Fiume, elle fut posée par la ville même, par un acte libre et spontané de volonté qui débuta par la déclaration faite le 18 octobre au Parlement hongrois par un représentant légitime de Fiume.

» Cet acte fut confirmé le 30 octobre, lorsqu'au nom du droit de libre décision des peuples, proclamé par M. Wilson même, Fiume se proclama ville italienne, et il resplendit dans sa récente, ardente et tenace invocation à l'Italie.

» Une grande nation à peine sortie de la terrible guerre pour laquelle elle supporta des sacrifices épouvantables peut-elle rester inerte et impassible à l'appel véhément, désespéré de ce peuple qui est le sang de son sang? Non!

» **L'Italie ne présente pas une thèse formellement obligatoire pour les alliés. Elle demande seulement que violence ne soit pas faite à la volonté de Fiume d'être ville italienne.**

» Les gouvernements alliés ont reconnu d'ailleurs qu'ils ne sont nullement liés pour ce qui concerne Fiume, car ils peuvent consentir à ce que Fiume soit libre.

» Le gouvernement italien, qui connaît la solennité de cette heure, affirme devant le Parlement qu'il est **animé de cet esprit de conciliation compatible avec les exigences inséparables de la conscience et de la dignité nationales.** »

M. Orlando ne peut pas prévoir aujourd'hui dans quelle forme et par quel moyen le différend peut être réglé non seulement entre l'Italie et ses alliés ou associés entre eux. Il est certain que **si ce différend n'est pas résolu, une paix générale et juste sera impossible, parce que cette paix juste ne peut être faite sans la participation de l'Italie.** L'orateur déclare franchement que la situation est très sérieuse et pourrait le devenir encore plus. Il conclut: « Il n'est pas nécessaire que j'explique à mon pays toute la gravité des dommages qui pourraient le menacer dans certaines hypothèses. Le Parlement dira solennellement si j'ai raison de penser ainsi. Je fais appel au jugement du pays et je l'attends avec sérénité. »

L'Assemblée, qui a souligné de ses applaudissements enthousiastes le discours de M. Orlando, en accueille la conclusion par une ovation formidable. Tous les ministres lui serrent la main; les députés s'empressent pour le féliciter. Les tribunes applaudissent et crient: « Vive Orlando! » Les députés répliquent: « Vive l'Italie! »

Lorsque le calme se rétablit, la parole est donnée à M. Luzzati et ensuite à M. Turati, qui parle au nom des socialistes.

On procède ensuite au vote de l'ordre du jour suivant:

« La Chambre, tutrice de la dignité et interprète de la volonté du peuple italien, se déclare solidaire avec le gouvernement auquel elle renouvelle l'affirmation de sa pleine confiance pour faire valoir les droits suprêmes de l'Italie, dont la reconnaissance est la condition indispensable d'une paix juste et durable. »

Il est voté par 382 voix contre 40. Les voix dissidentes sont celles des socialistes officiels.

Une ovation vraiment grandiose et inoubliable salue le résultat du vote. On crie de tous les côtés: « Vive Fiume! Vive la Dalmatie! »

La séance est levée au milieu d'une nouvelle manifestation enthousiaste en l'honneur de M. Orlando, qui, en sortant, crie: « Vive l'Italie! » Ce cri est répété frénétiquement par toute la salle et les tribunes.

AU SÉNAT

Rome, 30 avril. — M. Orlando a répété devant le Sénat les déclarations qu'il avait faites devant la Chambre. Le Sénat a souligné le discours d'ovations répétées et des cris de: « Vive Fiume! Vive l'Italie! » Les tribunes s'associent à la manifestation. M. Tittoni prend ensuite la parole, développant le même ordre du jour en accord avec la Chambre. Il relève que l'Italie a toujours montré dans les moments solennels et décisifs que ses dissensions disparaissent, et qu'il n'y a plus de partis:

« Il serait dommage, dit-il, qu'après avoir abattu l'hégémonie allemande, nous aussions constater que nous y avons substitué d'autres hégémonies, moins brutales en apparence, mais également tyrannique en réalité. »

Le discours Tittoni, applaudi chaleureusement, est accueilli à la fin par une longue manifestation. L'ordre du jour est ensuite approuvé à l'unanimité des 191 votants au milieu de nouvelles acclamations et aux cris de: « Vive l'Italie! Vive Fiume! Vive la Dalmatie! » Le Sénat s'est ajourné « sine die ».

Le roi est aux ordres de son peuple

Paris, 29 avril. — Au cours d'une conversation avec un journaliste français, le roi Victor-Emmanuel a déclaré:

« Je suis aux ordres de mon peuple, et où il est je suis, et ce qu'il veut je le veux. Vous voyez en moi le premier et le plus dévoué serviteur de la patrie italienne. Le Parlement se prononcera, et quoi qu'il décide je suis solidaire avec lui. »

Zara réclame son annexion à l'Italie

Zara (Dalmatie), 30 avril. — Une réunion a été tenue au théâtre de Zara. Après des discours prononcés par le maire et d'autres notabilités, on a voté par acclamations l'annexion à l'Italie et adopté un ordre du jour qui réclame que cette situation de fait reçoive bientôt sa sanction juridique.

Le mémorandum wilsonien du 14 avril

Rome, 29 avril. — Dans son discours, M. Orlando a fait allusion à un mémorandum de M. Wilson rédigé le 14 avril dernier sur la question de l'Adriatique. Voici le résumé de ce document, qui vient d'être livré à la publicité et dont l'intérêt est capital:

Le président déclare d'abord qu'il a voulu en tout et pour tout respecter ses quatorze points. La dislocation de l'empire austro-hongrois a donné un nouveau sens aux règlements qui doivent être effectués touchant les frontières orientales de l'Italie. Le pacte de Londres doit assurer à l'Italie une limite de sécurité vers l'Autriche; mais les frontières orientales toucheront désormais à des pays indépendants.

M. Wilson attribue Trieste, Pola et la plus grande partie de l'Istrie à l'Italie. Mais Fiume, d'après lui, est un port international. Il doit jouir de l'autonomie en étant compris dans le territoire douanier yougo-slave. Lissa sera cédée à l'Italie ainsi que Vallona; les îles de l'Adriatique cesseront d'être fortifiées. Les droits des minorités italiennes seront partout sauvegardés, et ainsi l'Italie n'aura pas d'ennemis à l'est.

La Conférence de la paix

Les préliminaires de paix

Paris, 30 avril. — Demain jeudi, on procédera à Versailles à la vérification des pouvoirs des plénipotentiaires allemands. Vendredi pourrait avoir lieu, au quai d'Orsay, une séance plénière publique de la Conférence pour la discussion du projet d'articles préparé par le comité de rédaction, suivant les instructions du conseil des Quatre, en vue d'établir les responsabilités et d'appliquer les sanctions.

Il est probable que le texte complet des préliminaires de paix sera communiqué samedi matin aux délégués des vingt et un Etats alliés, dans une séance secrète tenue au ministère des affaires étrangères. L'après-midi, la remise en serait faite solennellement aux Allemands dans le salon du rez-de-chaussée de Trianon-Palace, à Versailles, en présence de tous les plénipotentiaires alliés.

Un résumé officiel du texte, établi par les soins de M. Tardieu, serait donné à la presse le soir même et publié dans les journaux du lendemain matin.

Le rapatriement des prisonniers allemands

Paris, 30 avril. — Le nombre des prisonniers de guerre allemands dans les pays alliés est de 600,000 à 700,000 environ. La commission spéciale chargée d'étudier la question a conclu au rapatriement de ces prisonniers moyennant l'envoi en France d'ouvriers allemands compétents, destinés à suppléer à la main-d'œuvre nationale insuffisante pour l'exécution rapide de la reconstitution des régions dévastées.

Tout le Sénat belge manifeste contre le choix de Genève

Bruxelles, 30 avril. — Le Sénat s'est livré hier après-midi à une imposante manifestation. M. de Favereau, après avoir rappelé que la Belgique s'est sacrifiée le 2 août 1914 pour le droit, après avoir dit que le pays ne pourrait renaître sans le concours des alliés, car tout y a été détruit et pillé; après avoir demandé la révision du traité de 1839, a demandé le vote d'un ordre du jour à adresser aux Parlements de toutes les nations alliées. Voici le texte de cette motion:

« Le Sénat de Belgique, ému par le vote de la Conférence de Paris qui méconnaît les titres de Bruxelles à devenir le siège de la Ligue des nations, gravement préoccupé par la situation lamentable à laquelle la guerre la plus cruelle a réduit son pays; convaincu que les ruines sans nombre qui couvrent son territoire ne peuvent être relevées par les seules ressources nationales, s'adresse, sous l'empire de la plus vive anxiété, à notre Assemblée, et la conjure d'intervenir avec la dernière énergie en vue d'obtenir que les engagements solennels de prompte et complète restauration fréquemment réitérés soient exécutés dans l'esprit large d'équité et de générosité qui les a dictés. »

Après une intervention de M. Braun, de la Droite; de M. Goblet d'Alviella, au nom de la Gauche libérale; de M. Copieters, au nom des socialistes, le Sénat vote la motion par acclamations.

La fédération des ligues nationales et la paix française

Paris, 30 avril. — Le Président de la République a reçu une délégation de trente présidents de Ligues et Fédérations d'Associations venus exposer au chef de l'Etat leurs sentiments sur les conditions d'une paix française.

La délégation, présentée par M. Eugène Lefèvre-Pontalis, président de la Fédération des Ligues nationales pour la défense des droits et intérêts de la France, a exposé à M. Poincaré les vœux de leurs groupements en ce qui concerne la prompte réparation intégrale des dommages de guerre et la restitution avant tout traité de paix du cheptel volé par les Allemands, remboursement par l'ennemi de toutes les dépenses résultant de la guerre.

D'autre part, la Fédération des Ligues nationales a fait apposer un placard dans lequel elle déclare qu'à l'heure où se décident les destinées du monde un congrès national, où étaient représentés dix millions de Français, a établi les conditions de la paix du droit, qui se résument ainsi:

« L'Allemagne possède des richesses immenses, qui peuvent garantir et assurer le paiement de ses dettes. Si l'Allemagne ne paie pas, ce seront les contribuables français qui paieront. Nous ne voulons pas payer les dettes des Allemands. Si l'Allemagne se prétend incapable de payer, les alliés ont le droit de la déclarer en faillite et de faire administrer ses biens. »

L'attitude du parti républicain américain à l'égard de la Société des nations

Washington, 30 avril. — Les sénateurs Lodge et Curtis ont envoyé à tous les sénateurs républicains un télégramme leur demandant de ne pas exprimer publiquement leur opinion sur le pacte de la Société des nations avant qu'une conférence républicaine ne décide de l'attitude à adopter.

L'arrivée des délégués allemands

Brockdorff-Rantzau est à Versailles

Versailles, 29 avril. — La deuxième vague des plénipotentiaires allemands délégués à la signature de la paix est arrivée ce soir à Vaucresson. Les plénipotentiaires sont arrivés par deux trains successifs. Le premier, composé d'un fourgon, quatre wagons-lits, une voiture-restaurant et une voiture de service; le second, de deux fourgons, quatre wagons-lits, une voiture-restaurant et une voiture de service. Ils sont partis de Cologne ce matin et ont suivi l'itinéraire suivant: Namur, Aix-la-Chapelle, Spa, Saint-Quentin, Tergnier et Creil, d'où ils ont pris la bifurcation sur l'embranchement des Ambassadeurs pour rejoindre la grande Ceinture.

M. Chaleil, préfet de Seine-et-Oise, a reçu à sa descente du train le comte Brockdorff-Rantzau, à qui il s'est adressé en ces termes comme préfet du département:

« Au nom du gouvernement de la République, j'ai la mission de venir recevoir et saluer la délégation des plénipotentiaires allemands à son arrivée à Versailles.

» J'ai l'honneur de vous nommer le colonel Henri, chef de la mission militaire française, qui sera l'agent de liaison entre les plénipotentiaires allemands et les gouvernements de la République française et des nations alliées. »

Au moment de monter en voiture, le comte de Brockdorff-Rantzau salue le préfet et lui dit:

« Je vous remercie en mon nom personnel et au nom de mon gouvernement. »

Son secrétaire a déclaré:

« Je ne puis vous dire l'impression que j'ai ressentie en traversant vos régions dévastées. J'espère que la paix que nous allons signer donnera satisfaction à tous ceux qui ont participé à la guerre. »

Paris, 29 avril. — Le second train, de même composition que le précédent, est entré en gare de Vaucresson vingt minutes après lui. Il amenait un certain nombre de personnes attachées aux plénipotentiaires et les représentants de tous les grands journaux allemands.

A 23 heures, tous les membres de la délégation allemande étaient réunis à Versailles, où ils étaient arrivés sans incident.

EN HONGRIE

Les Yougo-Slaves

sous les murs de Budapest

Vienne (via Bâle), 30 avril. — Les troupes tchéco-slovaques sont déjà parvenues à Vaitzen, à une heure de Budapest.

L'objectif des Roumains en Hongrie

Londres, 29 avril. — L'objectif général de l'armée roumaine est l'occupation de la rive gauche de la Theiss; l'armée roumaine traverse maintenant un territoire habité par une population roumaine qui accueille les troupes avec la plus grande cordialité et les salue en libérateurs. Les approvisionnements de l'armée roumaine commencent maintenant à arriver régulièrement et en quantités suffisantes.

EN RUSSIE

Le complot allemand de Libau

UN ULTIMATUM DES ALLIES

Copenhague, 30 avril. — La légation lettonne a appris que les alliés ont envoyé dimanche un ultimatum au sujet du complot allemand de Libau. Ils y demandent que le principal coupable, le baron de Manteuffel, soit privé de son poste militaire, que les troupes allemandes qui participèrent à la révolte soient retirées aussitôt que possible en rendant leurs armes aux troupes lettonnes, qu'il soit interdit aux Allemands d'intervenir dans la mobilisation lettonne contre les bolcheviks et enfin que la réorganisation de l'armée lettonne soit accomplie immédiatement.

Tous les ministres lettons, y compris le ministre de l'intérieur, ont maintenant repris leurs fonctions.

Des Français aux opérations en Mourmanie

Londres, 30 avril. — D'après un communiqué de la côte mourmane, de petits détachements canadiens et français ont coopéré avec les troupes d'un régiment russe et de la légion slavo-anglaise au cours de la récente opération d'Urosozero. Les troupes françaises, qui occupaient un train blindé, se sont particulièrement distinguées, et leur vaillance a été pour beaucoup dans le succès obtenu. Les bolcheviks ont attaqué Kurgomin, sur la Dvina, à 24 kilomètres au sud de l'embouchure de la Vaga, le 28 avril, et ont été facilement repoussés, laissant treize prisonniers.

EN ALLEMAGNE

L'assaut de Munich serait commencé

Zurich, 29 avril. — **Les opérations militaires contre Munich ont commencé. Plusieurs postes avancés des spartakistes ont été enlevés par les troupes gouvernementales.**

EN BULGARIE

Troubles révolutionnaires

Salonique, 29 avril. — **Selon des renseignements de source privée dont il n'est pas possible d'obtenir confirmation des désordres sérieux auraient éclaté en Bulgarie. Ces troubles auraient un caractère nettement révolutionnaire.**

EN ANGLETERRE

4 millions de démobilisés

Londres, 30 avril (officiel). — Quatre millions d'hommes ont été démobilisés depuis l'armistice. Sur ce nombre, trois millions ont déjà trouvé un emploi.

L'AFFAIRE LANDRU

La police fouille la maison de Gambais

DES FRAGMENTS D'OS DANS DES CENDRES DES TACHES DE SANG DANS UNE CAVE

Gambais, 29 avril. — Le village de Gambais est depuis ce matin en révolution, les journaux ayant annoncé qu'une opération de justice relative à l'affaire Landru aurait lieu. Un peu après neuf heures, le parquet de Mantes est le premier sur les lieux.

A dix heures arrivent de Paris, en automobile, le directeur de la Sûreté générale; M. Sébille, contrôleur général des recherches; Bichon, commissaire divisionnaire, chef de la 1re brigade mobile, et ses collaborateurs. Peu après, plusieurs automobiles stoppent devant la petite grille de la villa. En descendent: MM. Lescouvé, procureur général; Scherdlin, procureur de la République; son substitut, M. Philippon; MM. Bonin, juge d'instruction; Moulon, directeur de la police judiciaire; Tanguy, commissaire adjoint à la Sûreté; le docteur Paul, médecin légiste, et le personnel de l'identité judiciaire.

Les habitants du pays semblent déçus de ne pas apercevoir Landru. L'inculpé, en effet, ne viendra pas aujourd'hui. C'est l'adjoint au maire du pays qui représente Landru pour justifier la légalité de la perquisition. Les magistrats brisent les scellés, et la visite de la villa commence.

A midi et demi, M. Lescouvé décide de visiter le cimetière, qui est situé à deux cents mètres de la ville, près de la petite église. Le fossoyeur conduit les magistrats, qui examinent les endroits où Landru aurait pu enterrer des cadavres. On ne remarque rien d'anormal pour le moment. « Si la terre avait été « mouvée », déclare le fossoyeur, je m'en serais bien aperçu. Je connais la façon dont je jette mes pelletées de terre, et pour les tertres il n'aurait pu faire comme moi... »

Puis on soulève la dalle de pierre de l'ossuaire. Le docteur Paul s'accroupit et avec la canne, puis de la main, cherche parmi les ossements s'il ne découvre pas d'os calcinés. Il sort des tibias, des fémurs, mais aucun débris brûlé. Landru n'est pas venu jusque-là.

La disparition de Mme Benoist

Marseille, 29 avril. — Mme Chabaud, chez qui habita Mme Benois, 83, rue de Rome, lorsqu'après son départ de Nice elle vint se fixer à Marseille, a fait la déclaration suivante: « Je me souviens de ma locataire et sa disparition est encore présente à ma mémoire. C'est le mardi 21 mai qu'elle vint demeurer chez moi. Elle me dit avoir de l'argent, s'appeler Félicie Benoist, trente-sept ans, commerçante, née à Royan. Elle ajouta qu'elle était divorcée et que son ancien mari, M. Angibaud, s'occupait de son fils âgé de dix-huit ans. Elle me confia même qu'elle avait un ami, un officier anglais. Mme Benoist parlait beaucoup.

» Une semaine s'écoula sans que j'eusse des nouvelles de ma locataire. Je fis part de cette disparition au commissaire de police de mon quartier qui refusa de s'en occuper. C'est alors que j'écrivis à sa mère, à Royan, et un jour je vis arriver son fils. Il prit tout ce qui appartenait à Mme Benoist et depuis je n'ai plus rien su ».

C'est le 19 mars, c'est-à-dire dix mois après la disparition de Mme Benoist que la lugubre découverte a été faite. Le cadavre était dans un tel état que les comparaisons des photographies ne peuvent donner aucun résultat, mais les magistrats instructeurs auront des moyens d'établir si c'est bien le corps de Mme Benoist qui a été retiré du canal et si, d'autre part, Landru qui fréquentait le concert du Palmarium était resté en relations suivies avec elle.

REVUE DE LA PRESSE

LA REPLIQUE DU PARLEMENT ITALIEN A M. WILSON

On a vu que tout le Sénat et la Chambre italienne, à part le petit groupe des socialistes officiels,

Dépêches de la Nuit

LE PROCÈS HUMBERT

LE RÉQUISITOIRE
du capitaine Mornet

Il demande la peine de mort pour Lenoir et n'est pas impitoyable pour Desouches

Paris, 29 avril. — Il y a aujourd'hui dans la salle du 3e conseil de guerre autant de monde que les premiers jours du procès : on est venu pour entendre le réquisitoire.

Cependant, avant que le capitaine Mornet prenne la parole, le **président** verse aux débats un certain nombre de lettres : une d'elles injurie le colonel, une autre accuse Humbert d'avoir cambriolé le ministère de la guerre. A ces mots, Humbert rit de bon cœur; une autre, datée de Bordeaux, déclare que toute cette affaire est montée par les « républicains catholiques, esclavagistes », etc. Une autre encore d'un anonyme déclare que les petites annonces ont été supprimées par le président de la République pour l'empêcher de faire un mariage avantageux. (Longue hilarité.)

Ceci dit, on entend les derniers témoins de Ladoux : **M. Desvaux**, conseiller municipal de Paris; **M. Tornelat**, chargé de mission à la Faculté des lettres à Strasbourg, et le dessinateur Hansi, qui a été employé au service de la propagande aérienne. Tous font l'éloge du capitaine Ladoux.

Voici enfin le dernier témoin, le **général Virvaire**, commandant la 16e région, qui témoigne en faveur de M. Humbert. Puis **Me de Moro-Giafferi** donne lecture de la lettre suivante, qu'il a reçu de M. Georges Clemenceau:

« Paris, 26 avril 1919.

» Monsieur,

» Pour répondre, comme il est de mon devoir, aux deux questions que vous me faites l'honneur de m'adresser, je m'empresse de vous déclarer que mon collègue au Sénat, M. Charles Humbert, a mené dans la commission de l'armée sa campagne pour « des canons, des munitions » avec la même vigueur que dans la presse.

» Je n'ai jamais eu de raison de douter de sa sincérité, et pour ce qui est de l'efficacité de ses rapports, je suis hors d'état de l'apprécier en ce moment.

» Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

» G. CLEMENCEAU. »

Le réquisitoire

La parole est enfin donnée au **commissaire du gouvernement.**

Il commence par des développements juridiques et différencie le commerce de l'intelligence avec l'ennemi.

« Le commerce, dit-il, est l'entente dans un but privé. L'intelligence a, au contraire, un but politique. L'achat du « Journal » n'est donc que la modalité de la trahison par laquelle Lenoir et Desouches se mettaient au service de l'ennemi. L'Allemagne voulait dissocier les forces alliées et obtenir une paix séparée. Pour atteindre ce but, elle s'est servie de toutes les passions : l'amour du lucre, les rancunes, les ambitions déçues. Elle a cherché tous les moyens et d'abord elle a pensé à la puissance de la presse. Un étrange destin a fait que les efforts de l'Allemagne gravitassent autour du même homme et du même journal. C'est ce qui fait que l'affaire présente est liée par un caractère d'indivisibilité absolue avec l'affaire Bolo. »

Et le capitaine Mornet s'étend sur l'affaire Bolo. Des silhouettes bien connues défilent sur le fond du drame : Habbas-Hilmi, Cavallini, Youssouf pacha. Puis le capitaine en arrive à Lenoir et à Desouches. Et d'abord un souvenir à Lenoir père :

« S'il était vivant, je ne dis pas qu'il serait ici mais la justice lui eût certainement demandé des comptes. Bolo, continue-t-il, était supérieur à Lenoir et à Desouches par l'intelligence et la puissance d'intrigues. Lenoir et Desouches étaient pourtant intéressants pour l'ennemi : l'un avait la caution de son père, l'autre avait été officier ministériel au tribunal de la Seine. »

Ces quelques faits établis, le commissaire du gouvernement fait une rapide et préalable synthèse de son réquisitoire : « L'accusation reproche à Lenoir et à Desouches d'avoir acheté le « Journal » pour y soutenir en contre-partie des 10 millions touchés la politique de l'ennemi Schœller agissait pour le compte d'un consortium de banques allemandes à la tête desquelles se trouvait la Darnstaedter Bank, qui est presque une banque d'Etat. Schœller a exécuté le contrat en achetant le « Journal ».

Pendant que parle le capitaine Mornet, les accusés ne perdent pas une syllabe de son réquisitoire. C'est d'abord le tour de Lenoir :

« Son système est simple, dit le capitaine Mornet, c'est mon père qui m'a révélé l'existence de Schœller, qu'il m'a représenté comme un industriel suisse. Derrière mon père se trouvait un ancien président du conseil. » C'est trop commode de se mettre ainsi à l'abri derrière un mort et derrière un tiers accusé devant une autre juridiction. Non ! Non ! Alphonse Lenoir a patronné son fils, mais c'est le fils qui a tout fait et sa responsabilité est la plus lourde.

» La part qu'il a prise au contrat Schœller ? Elle ressort de la fréquence de ses voyages en Suisse et des termes de sa correspondance avec ses parents. On y voit dans la confiance que c'est lui qui dicte les lettres à son père, notamment lorsqu'il s'agit de correspondre avec M. Letellier.

» L'argent, dit-il, c'est l'argent seul qu'il recherchait ! Il se vante de ne pas faire de la politique mais de faire « des affaires ». Ecrivant à Mme Thouvenin, il dit de même : « Je termine une affaire qui m'assurera trois ans de tranquillité. »

» Lenoir pouvait-il ignorer la véritable personnalité de Schœller ? Il est impossible de l'admettre, dit le capitaine Mornet : Allemand naturalisé, consul impérial à Zurich, Schœller était un germanophile connu. Ses relations de famille étaient toutes allemandes. »

Le commissaire du gouvernement énumère maintenant la série des contradictions, des précautions et des mensonges de Pierre Lenoir pour masquer des relations qu'il savait être autant d'actes d'intelligences avec l'ennemi. L'accusation en voit la preuve tant dans la correspondance de Pierre Lenoir que dans les télégrammes conventionnels qu'il a reçus en juillet 1915 au nom de Mme d'Arlix et dans les propos qu'il a tenus au capitaine Ladoux.

« Nous touchons aux profondeurs les plus sombres de la nature de Pierre Lenoir lorsque nous lisons cette étrange correspondance qu'il échangea avec sa mère lorsque, se trouvant à Cannes, il surveillait l'agonie de Mme d'Arlix, dit le capitaine Mornet, qui a l'impression que la maîtresse de Lenoir avait été mêlée à bien des événements et en savait plus long qu'elle n'en a dit. »

Lenoir et sa mère apparaissent sous un jour bien sinistre lorsqu'ils crient leur « espoir » devant l'état de plus en plus grave de la malade. Certaines phrases des lettres que lit le capitaine Mornet : « Ce qui m'ennuie c'est que la malade se trouve mieux », ou « Mon Dieu ! si cette ponction pouvait hâter notre délivrance ! » soulèvent les murmures indignés de l'assistance. Pierre Lenoir se tient à ce moment dans le coin du box, la tête basse et le visage dans les mains.

« Mais, poursuit le capitaine Mornet, on trouve autre chose que ces phrases d'assassin, que ces phrases d'empoisonneur dans cette correspondance; on relève d'autres sujets d'émois communs à la mère et au fils. » De nouvelles lectures montrent, en effet, Pierre Lenoir et Mme Lenoir préoccupés tour à tour par les visites de « l'homme rouge » (Hurliman), par les révélations de l' « Œuvre », par la nouvelle d'une intervention du « gros Charles » (Humbert), à la suite d'une séance de la Chambre où avait été évoquée incidemment l'affaire du « Journal ». Et, sur ce dernier point, le commissaire s'étonne que Mme Lenoir ait eu connaissance en 1917 de ce qui était dit au cours des séances secrètes.

Le capitaine Mornet discute ensuite l'argument qui représente Lenoir comme ayant eu l'intention d'escroquer les Allemands. Si Pierre Lenoir, après avoir signé le contrat Schœller, avait immédiatement prévenu les autorités françaises, cela eût été admissible. Mais il a prétendu pour parler qu'une instruction fût ouverte contre lui. De plus, n'a-t-il pas fait tout ce qu'il a pu pour remplir tous ses engagements avec l'Allemagne ? N'a-t-il pas essayé de faire une propagande efficace en faveur des empires centraux dans le « Journal », avec l'enquête Munir pacha et avec les articles que lui avait remis en Suisse le journaliste germanophile Erb ?

« S'en ai fini avec Lenoir, poursuit le capitaine Mornet. Pendant que les jeunes gens de son âge tombaient glorieusement, lui passait en Suisse pour s'abocher avec un Schœller, un Munir pacha ou un Erb, tous prête-noms de l'Allemagne, pour essayer de faire, d'accord avec eux, dans le « Journal », la campagne de trahison dont je viens de vous parler. Je vous demande la seule peine qui convienne à celui qui a trahi : celle qu'ici-même je demandais contre Bolo ! Je demande la peine de mort ! Par hypothèse, existerait-il dans son état mental une légère atténuation que je n'en demanderais pas moins la peine de mort. Son crime est le plus monstrueux de tous. Mais y a-t-il donc une atténuation véritable à sa responsabilité ? Messieurs, depuis un mois que ce procès dure, n'avez-vous pas eu le temps de juger Lenoir autrement que comme un faible et un débile ? Ne l'avez-vous pas vu habile à se défendre et à discuter pied à pied l'accusation ? Au nom de la justice, au nom de la patrie toute ruisselante encore du sang de ses meilleurs enfants, je vous demande justice, je vous demande de condamner Lenoir à la peine de mort ! »

C'est avec une apparente impassibilité que Lenoir a écouté cette péroraison du réquisitoire le concernant.

Le capitaine Mornet commence la seconde partie de son réquisitoire, relative à Desouches, en donnant lecture de la citation obtenue par celui-ci aux armées, et cette lecture indique tout de suite que le représentant de l'accusation ne s'opposera pas à l'admission de circonstances atténuantes en faveur de l'ex-avoué en qui il voit surtout un vaniteux, un mégalomane, un homme tourmenté de besoin d'argent.

« En ce qui le concerne, ajoute-t-il, je n'aborderai que les points de l'affaire qui lui sont particuliers, puisque j'ai tout à l'heure tracé les grandes lignes de l'inculpation. Les voyages de Guillaume Desouches en Suisse, la somme de 50,000 francs qu'il a touchée d'accord avec Lenoir sur les fonds Schœller, la part active qu'il a prise à la rédaction du contrat du 7 juin 1915, la lettre dictée à Jacques Dhur et remise à la Beauregard, maîtresse du prince d'Hohenlohe, les 9 millions qu'il reconnaît avoir reçus de ce personnage pris par lui pour un représentant de Lenoir, en réalité Hurliman, représentant de Schœller, enfin la composition même de ces 9 millions (65,738 billets de banques). Tous ces faits sont autant de preuves de sa culpabilité de Desouches.

» Desouches a su d'où venait l'argent ! conclut le capitaine Mornet. Comme Lenoir, Desouches a entretenu sciemment des relations avec un pays ennemi. Toutefois, il nous apparaît sous un jour moins sombre que Lenoir ! Il ne semble pas avoir été dans l'affaire le principal intéressé.

» Enfin, dans un sursaut de conscience et d'honneur, il s'est engagé. Il voulait sans doute éviter les balles françaises ! Vous le condamnerez, Messieurs, mais la question se pose de savoir si vous le condamnerez à la même peine que j'ai demandée pour Lenoir. Méditez, Messieurs ! Le crime de Desouches est énorme, odieux ! Tiendrez-vous compte de son geste qui l'a porté à aller aux armées ? Je laisse à vos consciences le soin de rendre justice. Vous pèserez le crime, vous mettrez en regard « l'impondérable », si j'ose dire ! Tout le pays s'inclinera devant votre conscience de juge et de soldat. »

En un mot, le commissaire du gouvernement ne paraît pas s'opposer à l'admission de circonstances atténuantes pour Desouches.

La fin du réquisitoire occupera vraisemblablement toute l'audience de demain.

L'audience est levée à dix-neuf heures.

La Conférence de la paix

L'Allemagne devra renoncer à ses colonies

Paris, 29 avril. — Les clauses insérées dans les préliminaires au sujet des possessions allemandes d'outre-mer tranchent de façon définitive la question du retour éventuel de ces possessions à l'Allemagne. Par la première de ces clauses l'Allemagne doit renoncer, en effet, purement et simplement à tous ses droits et titres sur ses possessions d'outre-mer, et cela en faveur des cinq puissances alliées et associées : Etats-Unis, France, Grande-Bretagne, Italie Japon.

D'autre part, l'une des clauses suivantes stipule que le gouvernement qui exercera l'autorité sur chacun des anciens territoires allemands pourra prendre toutes les dispositions qu'il jugera nécessaires, soit pour le rapatriement des nationaux allemands, soit pour la liquidation des intérêts privés allemands.

Il résulte de ce texte que l'attribution définitive des territoires et la définition du mandat colonial ne seront pas réglées par les préliminaires, l'Allemagne n'ayant pas à connaître de ces deux questions. En attendant l'établissement d'un régime définitif, les puissances qui occupent actuellement les colonies allemandes pourront néanmoins prendre immédiatement les mesures nécessaires pour affranchir ces colonies des derniers vestiges de l'influence allemande.

La triple alliance anglo-franco-américaine

Paris, 29 avril. — **Il se confirme qu'au moment de la publication des préliminaires de paix un Communiqué fera connaître aussi la portée de l'alliance entre les Etats-Unis, l'Angleterre et la France en cas de non-exécution du traité ou d'agression par l'Allemagne.**

Les Philippines à la veille de l'indépendance

Washington, 28 avril. — La mission philippine a fait connaître aujourd'hui que M. Harrisson, gouverneur général des îles, avait déclaré être nettement favorable à la concession de l'indépendance aux îles Philippines. M. Harrisson a observé que, présentement, rien n'indique que le Japon désire mettre la main sur ces territoires; les Japonais, en effet, ne peuvent pas s'adapter au climat tropical, et, au surplus, on ne compte pas dans les îles plus de 10,000 Japonais.

M. Harrisson a ajouté que les Philippins étaient pleinement aptes à se gouverner eux-mêmes, et avaient prouvé qu'ils étaient dignes de l'indépendance par l'appui très cordial qu'ils ont donné à l'Amérique au cours de la guerre.

En Allemagne

La situation à Munich

Berlin (via Bâle), 29 avril. — La situation des communistes munichois s'aggrave. Les chefs communistes se préparent à fuir. Plusieurs grands industriels ont été arrêtés comme otages. Les prisons de la ville sont combles.

La concentration des forces très importantes envoyées par l'empire pour aider le gouvernement bavarois dans la répression des troubles de Munich est terminée. Plusieurs postes avancés de l'armée rouge, destinés à faciliter la fuite des chefs communistes, ont été attaqués avec succès.

Le commissaire du peuple Lukum a été arrêté à Freigins. Il déclare s'être mis en route pour Nuremberg, où il voulait proclamer la République des conseils et prendre en main le commandement de l'armée dans la Bavière du Nord.

En Russie

La jonction des alliés avec les Sibériens de Koltchak

Genève, 29 avril. — Les forces alliées, opérant dans la région d'Arkhangel, ont opéré leur liaison avec les troupes avancées de l'armée de l'amiral Koltchak. On croit qu'il ne s'agit encore que du contact entre les éléments avancés.

Nouveaux succès finlandais

Helsingfors, 27 avril. — On confirme que les volontaires finlandais ont pris samedi matin Lotinarolte, point de jonction important entre Pétrograd et la côte mourmane. Ils se sont emparés en même temps d'une flottille de torpilleurs bolcheviks, qui ne put s'échapper que par suite des glaces.

D'autres colonnes avancent vers Petroski, capitale de la province d'Olonetz. Les troupes rouges dans cette région sont déjà obligées de reculer sous la pression des Anglais, qui se trouvent actuellement à Paadene.

BORDEAUX

1

Il y a un an

30 AVRIL 1918

Les Allemands sont partout contenus sur le front français. Leur poussée dans le secteur d'Ypres est complètement arrêtée.

En France, imposantes protestations contre le projet de célébration de l'anniversaire de l'Allemand Karl Marx.

Décret renouvelant la mission dont M. Albert Sarraut, député, est chargé comme gouverneur général de l'Indochine.

Conseil général de la Gironde

Première session ordinaire de 1919

Séance du mardi 29 avril

Présidence de M. le sénateur Monis.

M. Barraud, secrétaire, siège au bureau. La séance est ouverte à quinze heures. M. le Secrétaire général y assiste. Le procès-verbal de la séance de lundi est lu et adopté.

M. le Président est heureux de donner connaissance de la citation suivante intéressant M. Nadaud, commis du service de l'assistance publique

« Le chef de bataillon de Montlibert, commandant le 2e bataillon de pionniers du 28e R. Z, cite à l'ordre du bataillon Nadaud (Jean-Jules-Léonide), classe 1894, matricule 991, caporal, 6e compagnie : Gradé d'élite, calme, résolu, volontaire pour toutes les missions périlleuses. Au cours des attaques du 4 au 8 septembre 1918, devant Chilly (Somme) s'est montré plein d'entrain et d'énergie; s'est dépensé sans compter, donnant ainsi l'exemple des plus solides qualités militaires.

» Aux armées, le 25 décembre 1918. »

Les vœux et pétitions sont, après lecture, renvoyés aux commissions compétentes.

Rapporteur, **M. Borderie.** — Sont nommés membres du comité de surveillance de l'Ecole de La Réole : MM. Jullidière, Bentéjac et Borderie.

REQUISITION DES VINS ET DES FOINS

En suite de la communication de la réponse du ministre de l'agriculture aux vœux relatifs aux réquisitions des vins, le Conseil général émet le vœu suivant :

« (a) Les propriétaires dont le vin et le foin ont été réquisitionnés au cours de la présente guerre seront dédommagés des pertes subies par eux du fait de ces réquisitions; en conséquence, il leur sera payé à titre de réparations par l'intendance militaire ou l'Etat les sommes complémentaires représentant la différence entre les prix des réquisitions (qui leur ont été payés partiellement ou intégralement) et les prix des mercuriales ou des cours normaux et commerciaux des ventes de foin et de vin à l'époque des dites réquisitions; en un mot, les dits réquisitionnés devront recevoir le montant des prix commerciaux et normaux des ventes de foin et de vin qu'ils eussent reçus s'ils avaient pas été réquisitionnés pour ces mêmes produits; le tout, avec intérêts de droit.

» (b) Au cas de litiges encore pendants devant les tribunaux entre les réquisitionnés et l'intendance militaire, tous les frais et dépens de procédure ou judiciaires seront payés par l'Etat.

» (c) **Très subsidiairement** : les citoyens réquisitionnés pour le foin et le vin et qui ont été mobilisés durant la présente guerre bénéficiera, par priorité, des dispositions de remboursement et partiellement ci-dessus mentionnés car les dits réquisitionnés ont souffert de dommages et préjudices encore plus grands. » — Borderie, Compans, Cazauvieilh.

Après développements par **M. Borderie**, rapporteur, **M. Chasseloup** s'est associé au vœu formulé.

M. David s'associe à la partie du vœu réclamant une augmentation du barème appliqué à la réquisition des vins et des foins.

Rapporteur, **M. Dignac.** — MM. Périé et Dignac sont désignés pour représenter le Conseil général au sein des conférences des directeurs régionaux et départementaux des postes.

Rapporteur, **M. Veyrier-Montagnères** : Le traitement fixe de l'architecte départemental est porté à 5,000 francs.

Rapporteur, **M. Vayssière** : Le Conseil renvoie à la session budgétaire de septembre la pétition des retraités du département en vue d'obtenir une allocation de cherté de vie.

Il liquide les pensions de retraite : de Mme Chatelain, veuve d'un agent voyer cantonal; de M. Cadusseau, agent voyer cantonal; de M. Pardiac, ancien chef de division à la préfecture, receveur économe de l'asile d'aliénés de Bordeaux; de la retraite proportionnelle de M. Renaud, chef de division à la préfecture.

M. le Président : « Avec l'estime générale, M. Renaud emporte les sympathies douloureuses de cette assemblée qui a suivi le martyre qui a été imposé à son cœur paternel. M. Renaud non seulement ne saurait jamais son fils disparu, mais il ne saurait probablement jamais sur quelle terre française ce vaillant soldat est tombé. » (Approbation unanime).

M. le Secrétaire général : « Je remercie M. le Président des paroles qu'il vient de prononcer, et je tiens aussi à associer l'administration aux regrets qu'il vient d'exprimer. M. Renaud emporte dans sa retraite notre estime et notre affection. »

Séance levée à seize heures.

Beaux-Arts

EXPOSITION GEORGES BUSSON

Une exposition récente des aquarelles du maître Georges Busson avait été accueillie avec une telle faveur — bien justifiée — par les amateurs, que l'artiste nous est revenu « à la demande générale », comme disent les échos de théâtre, avec une série de pages dont le succès a été tout de suite aussi vif.

Chez Imberti également, du 5 au 12 mai, exposition du maître Perico Ribera, avec une série d'œuvres nouvelles qui seront une révélation même pour les familiers du talent de l'artiste.

Ce sont des scènes de chasse et de sport, où M. Georges Busson s'est spécialisé avec éclat aux Salons et dans les expositions spéciales, ajoutant à la fidélité et à la sûreté techniques, à la science des êtres, un art de mise en scène, une précision alerte dans le rendu du mouvement et de la vie, enfin un sentiment délicat du paysage, qui n'est pas le moindre charme de ces études poussées et complètes.

Sans rien abandonner de sa maîtrise consciencieuse du cheval, M. Busson s'amuse et nous amuse avec des scènes humoristiques encadrées dans des décors locaux et régionaux, et que la fantaisie du peintre, fortement documentée, a empruntées au passé. Ses berlines sont des évocations délicieuses et spirituelles fixées avec un art prestigieux. On les enviera à leurs heureux possesseurs.

A la mémoire des anciens élèves du lycée morts pour la patrie

L'Association des anciens élèves du lycée de Bordeaux fera célébrer des services funèbres à la mémoire des anciens élèves du lycée morts pour la patrie. Ces services funèbres auront lieu :

Pour le culte catholique, mardi 6 mai, à 10 heures, église Saint-Eloi.

Pour le culte de la religion réformée, dimanche 11 mai, à 10 h. 30, temple protestant des Chartrons.

Pour le culte israélite, vendredi 9 mai, à 17 heures, à la Synagogue.

Le comité de l'Association invite les élèves et anciens élèves du lycée de Bordeaux et les familles des camarades morts pour la patrie à assister à ces pieuses cérémonies.

La reprise des courses à Bordeaux

Hippodrome de Talence

Après une interruption de près de cinq années, l'hippodrome de Talence va rouvrir ses portes le 11 mai prochain, six jours à peine après la reprise des courses parisiennes.

La Société sportive organisera cette année cinq ou six journées, mais l'an prochain son calendrier contiendra les dix réunions habituelles.

Les commissaires s'emploient avec diligence à la remise en état du terrain, et ils auront la satisfaction d'inaugurer, dès le premier jour, leur nouvelle piste de 1.600 mètres de longueur, avec deux seuls virages, dont la largeur et la ligne d'arrivée seront éminemment propres à la sincérité des épreuves.

Cercle international des étudiants et étudiantes des nations alliées et amies de la France

Sous les auspices du Cercle international sera donné, le vendredi 2 mai courant, à 20 h. 30, dans le grand amphithéâtre de l'Athénée municipal, une conférence, sous la présidence de M. Georges Clavel, ingénieur en chef du service maritime, du plus haut intérêt pour ceux que la vie économique et son rôle dans l'avenir intéresse.

M. Sauvaire-Jourdan, le professeur d'économie politique bien connu de notre Faculté de droit, parlera sur le sujet suivant : « Le Port de Bordeaux : son rôle économique, son avenir. »

On peut se procurer des cartes d'invitation à l'Athénée et dans toutes les Facultés.

LE 1er MAI

Limonadiers et Restaurateurs

Devant l'éventualité du manque de personnel et pour éviter qu'aucun incident puisse être interprété contre le commerce des boissons, la Confédération nationale du commerce en détail des boissons invite par une note officielle les représentants des divers groupements (cafés, restaurants et débits) à fermer leurs établissements pendant la journée du 1er Mai.

Le comité de l'Association syndicale des hôteliers, limonadiers, restaurateurs de Bordeaux, après avoir examiné la situation, prend acte de cette décision et conseille à tous les membres du Syndicat de tenir leurs établissements fermés pendant la journée du 1er Mai.

L'A. des Etudiants

L'Association générale des étudiants invite les étudiants de Bordeaux à s'abstenir de toute manifestation à l'occasion du 1er mai.

LE BUREAU.

MAISON THIÉRY AINÉ
108, cours d'Alsace, BORDEAUX
informe sa Clientèle que ses Magasins seront fermés le JEUDI 1er MAI

Société des archives historiques de la Gironde

La Société a tenu sa séance mensuelle le lundi 28 avril, à l'Athénée, sous la présidence de M. Sam Maxwell, président.

M. Caraman a continué la lecture de l'histoire de la Fronde à Bordeaux, d'après les registres secrets du Parlement (mai 1649).

M. le baron de Pelleport a présenté des congés militaires accordés à des soldats bordelais (XVIIIe siècle).

Mlle Cluzan a lu des lettres du roi Charles VIII relatives à la fondation du couvent de la Petite Observance de Bordeaux (1488-1489).

M. Corbineau a donné un récit inédit de la bataille d'Etauliers (5 avril 1814).

M. Ducaunnès-Duval a communiqué une Adresse de la section n. 18, dite du 10 août, de Bordeaux, mettant en demeure les riches de son arrondissement de fournir des secours aux indigents (Vendémiaire an II).

Permissions pour la Foire de Bordeaux

En vue de seconder l'effort industriel et commercial du pays, le président du conseil, ministre de la guerre, a décidé qu'à l'occasion de la Foire de Bordeaux, qui aura lieu du 31 mai au 16 juin 1919, des permissions régulières de détente pourront être accordées hors tour aux militaires en service aux armées ou à l'intérieur qui en feront la demande (armée active exceptée).

Ces permissions ne devront être accordées qu'aux militaires qui, par leur situation industrielle ou commerciale sont susceptibles de retirer de cette manifestation tous renseignements ou indications utiles de nature à favoriser l'expansion économique du pays.

L'octroi de ces permissions restant subordonné aux nécessités du service, il y aura lieu, dans le cas où toutes les demandes ne pourraient recevoir satisfaction, d'accorder la priorité à ceux qui pourront justifier de la qualité d'exposants.

Concours de dessin général et appliqué à l'industrie

Le concours de dessin général et appliqué à l'industrie, organisé pour les enfants, jeunes filles et jeunes gens de 10 à 18 ans, du département de la Gironde, dont nous avons déjà indiqué les modalités aura toujours lieu, ainsi qu'il a été annoncé, le 24 mai prochain.

Les comités organisateurs et la Chambre de Métiers de la Gironde ont pensé qu'il convenait, à cause des vacances de Pâques, de proroger la date d'inscription jusqu'au 10 mai compris.

Pour renseignements et inscriptions, s'adresser 91, rue Paulin, Bordeaux, au siège de la Chambre de métiers.

Une agression

Passant rue de Galles, mardi soir, le sujet tunisien Mohamed-ben-Ali a été assailli par deux individus qui, après l'avoir roué de coups, lui ont volé son porte-monnaie, contenant 60 francs environ.

L'épuration de Bordeaux

Au cours d'une rafle effectuée dans le centre de la ville, plusieurs filles de mauvaise vie ont été conduites au dépôt municipal pour examen de leur situation.

Une mystérieuse affaire

Paris, 30 avril. — Sous ce titre : « l'Argent », on lit dans l'« Ordre public » :

« Le bruit a couru hier, au Palais, qu'une instruction était ouverte contre X..., à la suite de perquisitions opérées dans des banques de diverses villes de province. Plusieurs journaux libertaires ou bolchevistes pourraient peut-être dire pourquoi. »

Porte-monnaie trouvé

Il a été trouvé le 24 avril dernier, sous le hall du marché des Capucins (criée), un sac à main en drap noir, avec un porte-monnaie contenant une petite somme et divers objets. Le réclamer au bureau des épaves, à la mairie, sous le numéro 10,441.

Un crime à Avensan

Un garçon de 15 ans assommé et jeté dans un ruisseau

(De notre envoyé spécial)

Un crime sur les circonstances duquel plane encore un certain mystère a été découvert dimanche à Avensan (Médoc). Un domestique, âgé de quinze ans, nommé Fernand Durand, a été assailli la nuit sur la route d'Avensan à Saint-Raphaël par un inconnu qui l'a assommé et qui, après l'avoir ficelé, l'a jeté dans un ruisseau bordant la route.

Un transport de justice a eu lieu mardi matin. L'enquête a établi que le jeune domestique qui n'avait pas reparu chez son patron depuis le dimanche de Pâques avait été tué dans la nuit du 20 au 21 avril.

M. le docteur Lande, qui accompagnait le magistrat, a pratiqué l'autopsie du cadavre qui porte au visage des traces de coups violents portés soit avec un instrument contondant, soit avec une clé.

La gendarmerie de Castelnead et la brigade mobile procèdent à une enquête des plus sérieuses. D'après les derniers renseignements recueillis, un individu de nationalité étrangère sur lequel planent de graves soupçons est gardé à la disposition de la justice.

CHRONIQUE MARITIME

COMPAGNIES

GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE. — Le paquebot « Martinique », courrier du Mardi, commandant Le Médec, qui quitera Bordeaux samedi, à destination de Casablanca et Mazagan, emporte 214 passagers de classe, dont 15 officiers et 12 sous-officiers, et un contingent de 480 hommes de troupe, ainsi qu'un chargement complet de diverses marchandises.

L'embarquement aura lieu mercredi, entre quinze heures et dix-sept heures, et le départ, à la marée de la nuit suivante.

Observatoire de la Maison Larghi

Du 30 avril.

Heures	Ther°	Baro°	Ciel	Vents
Minima de la nuit	2.5	»	»	»
8 heures du matin	5.0	766.0	Nuageux.	Nord.
Midi	11.5	766.0	Dito.	O.-N.-O.
Maxima du jour...	12.0	»	»	»

MESDAMES, faites faire vos postiches chez HENRY, 46, Chapeau-Rouge, Bordx. Tél. 1071

Chronique théâtrale

Français-Lyrique

Mme VICTORIA FER dans « BUTTERFLY » avec ANGEL

Mercredi, soirée de grand gala. Victoria Fer, de l'Opéra, interprétera le rôle de Butterfly dans « MADAME BUTTERFLY », le plus grand succès de la saison, avec M. Angel, le ténor de l'Opéra-Comique, qui fera son troisième début dans le rôle de Pinkerton. M. Lapeyre, Lucy Raymond, Fourès, Viannet, Lambrette, entoureront les deux protagonistes.

Pour terminer le spectacle, le ballet de Faust, la Nuit de Walpurgis, avec Mady Pierozzi.

Les deux représentations de jeudi, matinée et soirée, sont supprimées, par suite de la manifestation du 1er mai.

Vendredi, Alice Raveau dans « WERTHER », avec le ténor Angel.

Samedi première de « AIDA » avec les quatre artistes de l'Opéra : Cazenave, Lucyle Panis, Boulogne, H. Ferran, Lapeyre, Jane Dalcia.

Dimanche en matinée, « CARMEN » avec Alice Raveau, le ténor Angel, M. Boulogne, Mlle Berthe Lowelly.

Dimanche en soirée, « MANON », avec Victoria Fer, le ténor Razavet, Lapeyre.

Mardi, « LOUISE », avec Edmond Clément, de l'Opéra-Comique; Victoria Fer, Boulogne, Jane Dalcia, Lapeyre, une des plus belles distributions que l'on puisse désirer pour l'œuvre de Charpentier.

Location ouverte.

Victoria FER
au
FRANÇAIS-LYRIQUE
MERCREDI 30 Avril
dans
Mme BUTTERFLY
DIMANCHE SOIR
dans
MANON

Apollo (saison d'opérette)

DERNIERES DE LA « BELLE-HELENE »

Mercredi en soirée, dernière représentation de la « BELLE-HELENE », avec l'admirable distribution Tariol-Baugé, la célèbre divette; André Cambon, de la Gaîté-Lyrique; René Gaillard, P. Darnois, D. Bédué, L. Ceddès, Serano.

Les deux représentations de jeudi, matinée et soirée, sont supprimées par suite de la manifestation du 1er mai.

Vendredi, samedi, dimanche : « LA PETITE MARIEE ».

Bouffes (saison de comédie)

DERNIERE DE LA « GARE REGULATRICE »

Mercredi soir, dernière de la « GARE REGULATRICE », le grand succès parisien, interprété par les principaux artistes qui ont joué la pièce à Paris.

On voudra voir une dernière fois la « GARE REGULATRICE » et ses excellents interprètes.

Les deux représentations de jeudi, matinée et soirée, sont supprimées par suite de la manifestation du 1er mai.

« LE FILON ». — Vendredi, samedi, dimanche, lundi : « Le FILON », vaudeville de notre compatriote Mouezy-Eon, le grand succès du Palais-Royal, avec les artistes qui ont joué la pièce à Paris.

Location pour les trois théâtres : Hall du Français. Téléph. 17-55.

Trianon-Théâtre

Mercredi, « PAPA »

LES REPRESENTATIONS DE JEUDI 1er MAI N'AURONT PAS LIEU.

Vendredi, grand gala : « LE COUP DE FOUET », avec Dorival.

Bientôt : « VOILA », revue annuelle.

Location rue Franklin.

Scala-Théâtre

« LA REVUE DE LA SCALA ». — C'est la Revue des As avec Mmes Lackmy-Riémain, Lina Franck, Arnold, Dauvia, Volney, Delorme, MM. Nadar, Réval, Defay, Martin, Loïé, Frévar, Rivière. Les Yankee-Pearls. Les meilleures scènes, les plus beaux finales. Location sans frais à la Scala.

Alhambra-Théâtre

La direction de l'Alhambra paraît avoir été bien inspirée en donnant

TOUS LES SAMEDIS SOIR
UN BAL A GRAND ORCHESTRE,

et le nombre des danseurs augmente chaque fois, attirés aussi par le beau spectacle de cette jolie salle où se donnent rendez-vous les officiers des armées de terre et de mer, les étudiants français, américains et aussi de charmantes danseuses aux délicieuses toilettes. Les travaux qui doivent faire de cette salle l'idéal foyer de la danse du Tout-Bordeaux sont activement poussés, et bientôt c'est à ces bals que se rencontreront ceux qui aiment la gaîté, le chic et l'élégance.

Les programmes de cinéma de la grande salle sont toujours choisis avec autant de bonheur, et il suffit de citer sans aucun commentaire :

CHARLOT FAIT UNE CURE
LA NOUVELLE AURORE
LA VOIX SUR LE FIL et TIH-MINH

pour indiquer l'intérêt du programme, accompagné par un orchestre de 20 musiciens, et complété par une saisie satirique-revue :

CRESUS, ESOPE ET Cie,

petit chef-d'œuvre d'esprit, d'humour français, allégrement enlevé par la troupe habituelle si aimée des habitués.

LE CONCERT SYMPHONIQUE,

dont profite les patineurs l'après-midi, est charmant, et le

GRAND ORCHESTRE

qui tous les soirs se fait entendre dans le

SKATING AVEC PISTE EN BOIS

(ouvert de 10 h. à midi, de 2 h. à 6 h. et de 9 h. à 11 h.) obtient le très gros succès qu'il mérite

LES JARDINS ET LES JEUX DIVERS

sont accessibles à tous ceux qui viennent au cinéma, au bal ou au skating. Entrée générale : 1 franc.

Jeudi, matinée et soirée.

Sur la scène, « CRESUS, ESOPE ET Cie », fantaisie satirique, de MM. A. Luc et Roland-Annuf.

Alcazar-Théâtre

Vendredi, gala exceptionnel.
Vendredi, cinq scènes nouvelles.
Vendredi, ballet inédit.
Vendredi, SUZANNE VALROGER.
Vendredi, FERNANDEZ.

Skating-Palace

Jeudi, matinée de famille et soirée avec brillant orchestre.

SPECTACLES

MERCREDI 30 AVRIL

FRANÇAIS. — 8 h. 30 : « Madame Butterfly ».
APOLLO. — 8 h. 30 : « La Belle Hélène ».
BOUFFES. — 8 h. 30 : « La Gare régulatrice ».
TRIANON. — 8 h. 45 : « Papa ».
SCALA. — 8 h. 30 : « La Revue de la Scala ».
ALHAMBRA. — 8 h. 30 : « Crésus, Esope et Cie ».
ALCAZAR. — 8 h. 30 : « Vas-y, petit ! » revue.

CINÉ-VARIÉTÉS, 202, rue Sainte-Catherine

Jeudi 1er mai, en matinée et soirée, FRANCESCA BERTINI dans « LE PACTE », drame en 4 parties; « LE SOUS-MARIN PIRATE », comédie en 3 parties, jouée par Syd-Chaplin; ACTUALITÉS, etc. Prochainement, le plus beau film paru à ce jour : « J'ACCUSE », tragédie visuelle en 3 époques.

CINÉ-NOUVEAUTÉS, rue Servandoni, 57

Jeudi 1er (matinée, soirée) : « L'ENFANT ».

THÉATRE GIRONDIN, chemin de Pessac

Jeudi, 2 h. 30 et 8 h. 30, « le Lourdaud », « Voix sur le Fil (fin), « Nouvelle Aurore (1er). Interm.

LA VIE SPORTIVE

Le match de Paris

FRANCE CONTRE NOUVELLE-ZELANDE

La commission centrale de rugby de l'U. S. F. S. A. a composé de la façon suivante l'équipe de France qui matchera dimanche prochain, à Colombes, le team néo-zélandais, vainqueur du Trophée impérial :

Arrière : Sémmartin (C. G. E.).
Trois-quarts : Jauréguy (T